

Conditions Générales d'utilisation Studio IA

Préambule

Studio IA est une plateforme en SaaS en cours de test par La Poste utilisant l'intelligence artificielle pour générer des visuels personnalisés de campagne marketing, par appel, via une API, à des systèmes d'IA générative tiers et un pré prompt d'expertise autour de livrables de marketing direct (ci-après la « **Solution** »).

La Solution repose sur les principes de la « Charte Data & IA du groupe La Poste, accessible à l'adresse suivante : https://le-groupe-laposte.cdn.prismic.io/le-groupe-laposte/ZkyPlyl0Zci9UUY_Chartedata%26IAgroupeLaPoste_BD.pdf

Les présentes Conditions d'utilisation ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles La Poste met à disposition des Clients, à titre gratuit, des visuels générés par la Solution à partir des Données d'entrées du Client.

Pour les besoins des présentes, le Client et La Poste pourront être dénommées individuellement ou collectivement la ou les « Partie(s) ».

Article 1 - Définitions

Client, désigne toute personne morale ou physique à qui La Poste propose, directement ou indirectement, notamment par le biais d'un formulaire en ligne ou tout autre support, la génération d'un visuel via la Solution.

Données d'entrée, désigne tous les documents et images électroniques importés dans la Solution pour être traités en tant que requêtes.

Données de sortie, désigne les données (visuels, textes, liens hypertextes...) extraites des Données d'entrée suite au traitement d'une requête par la Solution.

Services Tiers, désigne l'ensemble des systèmes d'IA générative tiers utilisés via API pour le fonctionnement de la Solution, et dont la liste figure en Annexe.

Article 2 - Acceptation des Conditions d'utilisation

L'acceptation sans réserve des présentes Conditions d'utilisation est un prérequis indispensable à toute fourniture de visuel généré par la Solution au Client.

La Poste se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'Utilisation. Toute nouvelle version sera portée à la connaissance du Client qui devra les accepter afin de continuer à utiliser la Solution.

Article 3 – Limite d'utilisation de la Solution

La Solution étant en test, La Poste se réserve le droit de limiter le nombre de requêtes du Client en fonction de la disponibilité de la Solution, et ce notamment afin de garantir le bon fonctionnement de la Solution, ce que le Client accepte expressément.

Article 4 – Traitement des données personnelles

Dans le cadre de l'utilisation de la Solution, le Client peut être amené à fournir certaines données à caractère personnel, notamment par le biais d'un formulaire de demande de génération de visuel.

Ainsi, préalablement à toute collecte ou traitement, le Client reconnaît avoir été informé des finalités de traitement, à savoir la génération de visuels personnalisés à des fins de campagnes marketing et donne expressément son accord à cette utilisation.

La Poste s'engage à ne traiter ces données que dans le cadre des finalités susmentionnées.

Celles-ci sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter du dernier contact.

Conformément au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de limitation du traitement de ses données.

Article 5 - Dispositions relatives aux données

5.1 Données d'entrée

Le Client est responsable des Données d'entrée qu'il fournit à La Poste. Il garantit également être propriétaire et/ou autorisé à fournir ces Données d'entrée et garantit la Poste contre tout recours de tiers à ce sujet.

Le Client s'interdit de fournir toutes données ayant un caractère illicite et/ou pouvant porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle détenu par un tiers.

De manière générale, le Client est seul responsable de tous contenus qu'il communiquera à La Poste. Par conséquent, La Poste ne saurait être tenue pour responsable des contenus communiqués par le Client pour toute utilisation de la Solution.

A cette fin, le Client autorise La Poste, à titre gratuit, non exclusif, non transférable, et pour le monde entier, à utiliser les Données d'entrée qu'il fournit en vue de génération des visuels par la Solution.

5.2 Données de sortie

Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait des Données de sortie.

Les Données de sortie sont des prédictions générées par une chaîne algorithmique basée sur des algorithmes d'intelligence artificielle. Ainsi, La Poste ne garantit pas que ces données seront exemptes d'erreurs ou de similitudes avec d'autres visuels générés pour d'autres Clients, ne porteront pas atteinte à des droits de propriété existant et/ou à venir de tout tiers, ni que les visuels générés répondront aux besoins spécifique du Client

Le Client s'engage à n'utiliser les visuels générés par la Solution qu'à des fins professionnelles internes, conformément à la loi applicable. En particulier, le Client s'interdit de :

- tenter d'accéder illégalement, ou de perturber l'intégrité ou les performances de la Solution ou des données qu'elle contient ;
- effectuer des actes d'ingénierie inverse avec les Données de sortie ;
- d'utiliser les visuels obtenus via la Solution à des fins concurrentielles directes avec les activités de La Poste et/ou ses filiales, ni favoriser celles d'un tiers exerçant une activité concurrente de La Poste et/ou de ses filiales.

Le Client s'interdit tout usage illicite des données de sortie et/ou pouvant porter atteinte à l'image de La Poste.

5.3 Dispositions communes

Le Client s'engage à ne pas fournir et/ou publier de manière directe ou indirecte les contenus (Données de sortie, visuels, textes, zones de commentaire...) qui notamment :

- portent atteinte aux droits des tiers, de quelque manière que ce soit,
- aient un contenu mensonger, trompeur,
- soient outrageants, méprisants
- soient contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, contraires à la décence - et/ou susceptible de causer un préjudice à un tiers ;
- soient à caractère violent ou susceptible de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine, à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la protection des enfants et des adolescents, notamment par la fabrication, le transport et la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine ;
- encouragent à la commission de crimes et délits ;
- provoquent ou puissent provoquer la discrimination, la haine, la violence en raison notamment de la race, de l'ethnie, de la nation, du sexe, de l'orientation sexuelle
- soient illégaux, nuisibles, menaçants, abusifs, constitutifs de harcèlement, diffamatoire, injurieux, vulgaire, obscène, menaçant pour la vie privée d'autrui
- reproduisent des textes religieux quelle que soit la langue (en français en langue étrangère ou langue morte),
- fassent référence de manière directe ou indirecte à une condamnation ou procédure pénale en cours, en France ou à l'étranger,
- incluent des messages représentant une action revendicatrice, militante.
- de manière générale, contreviennent à toute disposition légale ou réglementaire en vigueur.

En cas de non-respect de ces dispositions, La Poste se réserve le droit d'interrompre, le cas échéant, l'accès à la Solution dès qu'elle en a connaissance. La responsabilité civile et/ou pénale du Client pourra être engagée.

Article 6 – Propriété Intellectuelle

6.1 Éléments de Propriété intellectuelle

Chacune des Parties reste propriétaire exclusive de ses marques, emblèmes, logos, titres d'ouvrages, visuels, noms de domaines et de tout autre élément de propriété intellectuelle, ci-après les (« Signes distinctifs ») la concernant.

Une partie ne peut en aucun cas utiliser les Signes distinctifs de l'autre Partie, ni concéder de quelque manière que ce soit un quelconque droit à un tiers sur leur utilisation, sauf autorisation préalable, expresse et écrite de l'autre Partie.

La Poste demeure propriétaire exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents à la Solution, y compris les droits d'auteur, brevets, marques et secrets d'affaires.

Toutes les images, concepts, améliorations apportées à la Solution demeureront la propriété de La Poste et ne peuvent pas être réutilisées par le Client. La Poste pourra réutiliser les Données de sortie pour le monde entier, dans le cadre de l'amélioration de la Solution, et pour une durée qui ne pourra excéder celui du droit d'auteur.

Le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de La Poste et à ne pas y porter atteinte de quelque manière que ce soit.

6.2 Propriété des données

Sous réserve de la loi applicable, ainsi que des conditions d'utilisation des Services Tiers, Le Client conserve l'ensemble des droits de propriété sur les Données d'entrée et Données de Sortie, ce que La Poste reconnaît et accepte expressément.

Sans préjudice de ce qui précède, le Client autorise la Poste à réutiliser l'ensemble des Données d'Entrée et des Données de Sortie à des fins d'analyse et d'amélioration de la Solution, et ce, pour la durée de protection des droits d'auteurs.

Chaque Partie garantit l'autre Partie qu'elle est titulaire de tous les droits et/ou dispose des autorisations nécessaires lui permettant d'accorder l'exercice des droits de propriété intellectuelle concédés dans le cadre du Partenariat et s'engage à prendre toute mesure pour en assurer la libre jouissance à l'autre Partie.

Chaque Partie s'engage à indemniser l'autre Partie, et plus généralement à prendre à sa charge les conséquences, y compris toute perte, tous frais, dommages et intérêts, honoraires d'avocats raisonnables, reconnus ou prononcés, pouvant résulter d'une réclamation par un tiers sur ces droits ayant donné lieu à une décision de justice devenue définitive sous réserve que la Partie fautive ait été informée par l'autre Partie dans un délai suffisant de toute action et/ou réclamation afin de (i) faire valoir ses droits et/ou (ii) d'assurer la défense de ses intérêts et/ou (iii)

de participer à la négociation de tout protocole transactionnel.

Article 7 – Confidentialité

Chacune des Parties s'engage à garder confidentielles les informations techniques, commerciales ou renseignements qui seront portés à sa connaissance par l'autre Partie par tout moyen écrit ou oral, et clairement identifiées comme confidentielles par l'une ou l'autre des Parties.

Cette obligation subsistera pendant trois (3) ans après le traitement de la demande du Client.

Toutefois, ne sont pas confidentielles les informations :

- (i) tombées officiellement dans le domaine public ou préalablement diffusées au public ;
- (ii) diffusées au public sans violation de l'obligation de confidentialité par la Partie les ayant reçues ;
- (iii) signalées comme non confidentielles par la Partie concernée ;
- (iv) requises par une autorité publique ou un tiers par obligation légale ou réglementaire ou par décision de justice. Toutefois, l'obligation de confidentialité demeure vis-à-vis de toute autre personne.

Les Parties s'engagent à mettre les mêmes obligations à la charge de leurs collaborateurs respectifs ou de tous tiers qui seraient appelés à les utiliser ou en avoir connaissance.

Article 8 – Responsabilité

La transmission d'une demande de génération de visuel n'implique pas pour La Poste d'obligation d'y répondre ou d'y donner suite.

La Poste se réserve en effet le droit de ne pas exécuter une demande, notamment en cas de non-conformité, d'usage abusif, de contrainte technique ou pour tout autre motif légitime, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation pour le Client.

La Poste ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage indirect subi par le Client, en ce compris notamment les pertes de chiffre d'affaires, bénéfices, données, clients ou opportunités, ainsi que l'atteinte à l'image ou la réputation.

La Solution faisant appel à des Services tiers, les visuels générés sont susceptibles d'être soumis aux conditions de ces Services tiers, dont La Poste n'est pas responsable. La liste des Services tiers est indiquée en Annexe des présentes Conditions d'utilisation

Article 9 - Attribution de juridiction

Les présentes Conditions d'Utilisation sont soumises au droit français.

En cas de différend né de l'interprétation et/ou de l'utilisation de la Solution, les Parties font leurs meilleurs efforts pour aboutir à un accord amiable conforme à l'esprit partenarial de leurs relations.

A défaut d'accord amiable, tout différend sera soumis aux Tribunaux compétents relevant du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Version du 23 mai 2025.

Annexe : Liste des Services tiers

La liste des Services tiers indiqués dans la présente annexe est fournie à titre indicatif, et soumise à évolution, ce que le Client accepte expressément.

Plateforme: Azure-OpenAI

Plateforme: GCP

Plateforme: AWS

Job Types: image_creation, image_variation

Job Types: text_creation, text_variation